





Les **ABRIS TEMPORAIRES** doivent être démontés et remisés ( incluant la toile et la structure). Une tournée du territoire sera effectuée dans les prochains jours...



### MA BIBLIOTHÈQUE

- \* Peintre du paysage depuis plusieurs années, M. Denis l'Heureux présentera ses toiles à la bibliothèque du 16 mai au 30 juin aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Ses oeuvres illustrent depuis toujours des scènes de la vie québécoise.
- \* Les membres du Club de lecture «Les Beaux Mots Dits» se rencontreront mercredi le 24 mai à 13h00 pour discuter du livre «Le mage du Kremlin» de Giuliano Empoli. Les commentaires seront sûrement très intéressants.
- \* Notez qu'il n'y aura pas d'Heure du Conte en mai.
- \* Les Tricoteuses du «Club Mailles et Mots» ne cesseront pas leurs activités pendant la saison estivale. Leurs rencontres se tiennent toujours les mercredi à 13h00 et le plaisir est toujours garanti.
- \* Prenez note que le Salon du Livre des Trois Vallées se tiendra à l'ancienne église de St-Rémi d'Amherst les 26 et 27 mai prochain. L'entrée est gratuite.
- \* Vous avez jusqu'au 31 août pour laisser vos montures usagées à l'Hôtel de Ville. Nous nous chargerons d'aller les porter à l'Institut Louis-Braille. Nous vous remercions pour ce beau geste.

Les heures d'ouverture de notre bibliothèque sont les suivantes: Les jeudi de 10h00 à 16h00 et de 19h00 à 21h00

Les samedis de 10h00 à midi

\_\_\_\_\_\_

Bonne lecture à tous!



# Offre d'emploi

La Municipalité est à la recherche d'une personne disponible occasionnellement pour effectuer l'entretien de la Salle Louis-Laurier à la suite de la location de la salle. Le travail consiste à:

- Balayer et laver le plancher;
- Nettoyer les salles d'eau;
- Nettoyer la cuisine;
- Sortir les matières résiduelles.

Les personnes intéressées doivent communiquer par téléphone au 819-681-3377 poste 5701 ou par courriel au dg@municipalite.huberdeau.qc.ca



## **POURQUOI RÉDUIRE LA** FRÉQUENCE DE **COLLECTE DU BAC NOIR?**

Moins de collectes du bac noir = Moins de déchets!

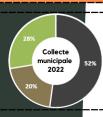
۵.

COLLECTE DES DÉCHETS

DE LA

RÉDUCTION

Près de 12 900 tonnes enfouies en 2022, un coût de 1 252 950 \$ pour les citoyens de la MRC des Laurentides



Encourage le tri à la source

- Augmente la participation de la population aux collectes du bac vert et du bac brun
- Réduit l'enfouissement des matières valorisables

Saviez-vous depuis 2020, il y a eu 35 915 tonnes de déchets en moins grâce aux bacs vert et brun

Augmente le bilan environnemental



que...

Saviez-vous la décomposition des matières organiques enfouies s'effectue sans oxygène, ce qui émet du méthane, un gaz à effet de serre puissant

· Réduit les coûts pour la collectivité



Soviez-vous en 2023, le traitement des déchets (125,85 \$/tonne) coûte plus cher que celui des matières organiques (76,82 \$/tonne)

Allonge la durée de vie du site d'enfouissement pour les générations futures



Saviez-vous la construction d'une nouvelle cellule est d'environ 1 M\$ pour 4 à 5



DIMINUTION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE **DES DÉCHETS** 

1 COLLECTE PAR MOIS. TOUTE L'ANNÉE

INFORMATION: Contactez votre Municipalité TRAINDEVIE**DUR<b>BLE**.com



#### **VENTE DE GARAGE**

Autorisée sur un terrain occupé par une résidence les 20 et 21 mai et les 27 et 28 mai.



### **OUVERTURE LE 6 MAI 2023** ÉCOCENTRE

110, chemin de la Rouge



#### Matières acceptées à l'écocentre:

- Résidus domestiques dangereux
- Matériaux de construction, rénovation, démolition\* Appareils électriques, électroniques, informatiques
- Meubles et objets divers
- Matières recyclables
- Pneus et batterie d'auto
- Polystyrène (plastique #6)

#### Ouverture samedi le 6 mai 2023 de 8h à 14h

Il est interdit de déposer des matières en dehors des heures d'ouverture.

\* Un maximum de 26 visites par année.



Il n'y a plus de collecte des gros rebuts. Vous devez donc les acheminer à l'écocentre.





Le 6 mai 2023 à l'écocentre d'Huberdeau de 8h00 à 14h00





## **CAMP DE JOUR 2023**

Considérant que le *Camp des Débrouillards* a informé la Municipalité d'Huberdeau qu'il n'entendait plus offrir de service de camp de jours et considérant que la Municipalité d'Huberdeau ne dispose pas présentement des ressources nécessaires pour l'organisation d'un camp de jour, le conseil municipal autorise un remboursement des frais d'inscription (frais de non-résident) à un camp de jour (service de garde non inclus) pour l'année 2023 aux parents d'enfants, résident de la Municipalité d'Huberdeau, pour un montant maximal de 600\$ par enfant. Le montant de remboursement ne peut cependant pas excéder les frais de non-résidents réellement payés ni surpasser le montant maximal de remboursement prévu par enfant (Résolution 62-23)

The boundary of the second of

La direction

# TECHNICIEN (NE) EN LOISIRS

**以为各种的** 



Type de poste Temps partiel (15 heures semaines)

#### OFFRE D'EMPLOI

Responsabilités

Sous l'autorité du directeur général et greffier trésorier le technicien en loisirs organisera et coordonnera les activités de loisirs à caractère social, culturel et sportif, et ce, pour l'ensemble de la population. Les principaux mandats qui incomberont au titulaire de ce poste ont trait à l'organisation, la programmation et le soutien des activités des organismes et des comités de bénévoles; plus particulièrement mais non exclusivement:

Participer activement à la programmation pour les activités de loisirs; Assurer le soutien et le support technique, assister aux réunions des comités, au besoin, et assurer une présence terrain durant le déroulement des activités;

Élaborer des stratégies de communication et de promotion qui permettront d'augmenter la visibilité et la participation de la population aux événements et assurer de leur publication sur les différentes plates-formes;

Effectuer les recherches requises pour les activités et événements à offrir et/ou pour la réalisation des activités confiées (ex.: le camp de jour et autre); Effectuer la recherche de financement et subvention au niveau des loisirs tant au regard des

activités que des infrastructures; Prévoir les besoins en matériel et en équipement, coordonner le prêt et la récupération des équipements, lorsque requis et assurer l'aménagement des lieux lors d'événements spéciaux organisés par la municipalité;

Accueillir, animer et assurer la surveillance pendant ces activités;

Effectuer toute autre tâche connexe demandée.

Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technique d'intervention en loisirs ou toute autre formation et expérience équivalente pertinente; Avoir au moins deux (2) ans d'expérience dans des fonctions similaires serait un atout; Détenir un permis de conduire valide;

Présenter des aptitudes en communications, ainsi qu'en gestion et organisation de projet; Posséder une excellente maitrise de la langue française tant écrite qu'à l'oral;

Posséder d'excellentes aptitudes en relations interpersonnelles et en travail d'équipe;

- Être autonome, ponctuel, responsable, fiable et honnête; Avoir un bon jugement, de la rigueur, de l'initiative, et pouvoir fonctionner avec un horaire
- Connaissance des outils informatiques requis;

**Conditions salariales** 

À discuter, selon l'expérience et les qualifications.

Faire parvenir votre curriculum vitae à: Municipalité d'Huberdeau A/S Guylaine Maurice, directrice générale 101, rue du Pont, Huberdeau (Québec) J0T 1G0 dg@municipalite.huberdeau.qc.ca



# Brunch Folklorique

Musique et danse traditionnelle Dimanche le 28 mai 2023

Brunch dès 11h.00 Hotel de ville d'Huberdeau

Réservation obligatoire avant le 20 mai : Lucie, 819-687-3257

Brunch et entrée = \$15 Entrée seulement = \$5 pm. Enfants 12 ans et moins = gratuit Entrée inclus le tirage Aucun billet brunch vendu a l'entrée





# CONCERT-BÉNÉFICE

au profit de la

<u>Résidence Vallée de la Rouge</u>

généreusement offert

par l'ensemble à cordes Cordélia

dirigé par Jean-François Veilleux

ÉGLISE D'HUBERDEAU Dimanche 7 mai 2023, 15h00

### Billets en vente à :

Résidence Vallée de la Rouge, Marché Richelieu Huberdeau, Salon de coiffure d'Argenteuil

Information: 819 687-2103

Adulte: 25 \$ 13 à 18 ans: 15 \$ 12 ans et moins: gratuit











#### INTERDICTION DE NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES EN TOUTES SAISONS

Le règlement concernant les animaux numéro 320-18 stipule qu'il est interdit d'attirer et de nourrir les animaux sauvages sur le territoire de la Municipalité d'Huberdeau.

Aucun animal sauvage ne tire avantage d'être nourri artificiellement, c'est même plutôt le contraire. En plus d'être néfaste pour leur santé, les animaux sauvages, trop près des habitations, risquent de se faire frapper par les voitures.